FO la force syndicale
# Journal
FOFPA Rhône Alpes
10 2015

## CRE Octobre 2015

Informations du Président **page 3**

(Non)Approbation du PV 289 **page 3**

Bilan Plan de Formation 2014 **page 3**

Avis sur la région AURA **page 4**

GPECC **page 4**

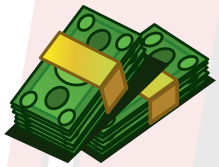

Point Économique **page 5**

Formations «Compétences Premières» **page 5**

Suivi RH, Investissement et Accompagnement Formation **page 5**

Suivi de l'Emploi **page 7**

## Question d'Actualité

FO demande des recrutements sur la Relation Stagiaire **page 2**

## Question Diverse

Accès Handicapés **page 2**

## Déclarations et Interventions FO

Absence du DR au CRE **page 3**

AURA... Quel réel impact? **page 4**

GPECC **page 4**

Situation Économique **page 5**

Suivi Marchés Régionaux **page 5**

**FO se bat pour l'AFPA** **page 7**

**Éditoriaux de J.C.Mailly** **page 8**

# Question d'Actualité Force Ouvrière au CRE

La mission de conseil en formation, dévolue aujourd'hui à la «famille Relation Stagiaire», relevant pleinement de la mission de service public selon la Direction Générale et selon ses propres termes, «devrait engendrer un service qualitatif plus élevé».

Toujours selon la Direction Générale, ce sont 300 000 candidats (au prorata 15 000 pour Rhône-Alpes) qui repartent les «bras ballants», sans solution, et ce n'est pour elle, plus acceptable.

De plus, lors du dernier CRE de septembre, le président, dans ses informations, a reconnu qu'il fallait intensifier nos relations avec les prescripteurs, tache dévolue également à cette même «famille».

Au delà du recrutement, **Force Ouvrière estime que les effectifs ne sont pas suffisants** pour mener à bien ces missions.

**Quand allez-vous enfin recruter sur la relation stagiaire comme le revendique Force Ouvrière depuis longtemps?**

# Question diverse Force Ouvrière au CRE

Sur le site de Vénissieux, depuis cet été, la porte permettant l'accès au restaurant depuis le rez-de-chaussée est verrouillée...

Le site de Vénissieux a un nombre d'usagers particulièrement important puisqu'il rassemble un centre de formation, la DII et la direction régionale... Aucune autre porte n'est prévue pour accéder directement au restaurant...

Ainsi, **l'accès libre du restaurant est interdit pour toutes les personnes à mobilité réduite du site...**

Venant du rez-de-chaussée il faut actuellement emprunter l'escalier de secours métallique externe pour ensuite redescendre l'escalier interne et se retrouver dans le restaurant (à une distance de deux mètres environ du point de départ...).

Venant de tout autre point, l'accès au restaurant se fait par l'escalier interne, ce qui rend l'accès impossible de manière autonome pour des personnes à mobilité réduite.

Pour mémoire, **la loi prévoit** que les usagers en situation de handicap doivent pouvoir accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome.

Pour mémoire, l'établissement est **classé ERP2**...

Pour mémoire, nous accueillons des stagiaires d'ESAT qui ont manifestement des problèmes pour se déplacer... Et nous avons des stagiaires à mobilité réduite...

Sans présumer des accidents inopinés pouvant survenir à tout un chacun...

La direction du centre de Vénissieux à été interpelée par une question DP au mois de juin 2015, à nouveau en septembre, puis par mails... La seule réponse est que la porte en question a été requalifiée "porte de service", ce qui la rendrait inutilisable par les usagers habituels... À savoir que cette porte n'a subit aucune modification et, que **depuis plus de 25 ans**, elle était utilisée sans dommage pour l'accès au restaurant...

La direction régionale à elle-même été contactée par mail...

Nous demandons donc qu'une voie d'accès soit rétablie pour les personnes en situation de handicap.

Il est tout de même symptomatique de la **mauvaise volonté des directions** que ce genre de problème ne puisse être résolu au niveau du centre. **Faudra-t-il le remonter au national? Ou passer par voie judiciaire?**

# Quelques points sur le CRE de octobre 2015

### Informations du Président

Les élus notent l'absence du DR pour raison de congés! Le mois précédent, il était absent l'après-midi... La RRH remplace donc Vincent DEMAS...

### Absence DR

Devant l'annonce de l'absence du directeur régional nous ferons une déclaration de circonstance:

Nous sommes sensibles à la gestion du calendrier et des ***priorités*** que fait le directeur régional...

Pour ce qui nous concerne nous gérons nos emplois du temps en fonction des priorités de travail...

C'est dans cette logique que nous apprécions l'absence du directeur régional aujourd'hui...

Par ailleurs, loin de nous l'idée de réfuter le besoin de congés pour tout un chacun...

***Declic formation***: des formations "découverte des métiers" ont démarrées, pour des jeunes de moins de 26 ans principalement envoyés par les missions locales et l'école de deuxième chance.

*[Pour plus de détails, voir le point économique du Journal FO du mois de septembre.]*

***VAE:*** la DIRECCTE aura 1 seul interlocuteur par territoire: 1 référent pour la Loire, 1 pour l'Ain et les deux Savoies, 1 pour le Rhône, 1 pour Drôme/Ardèche/Isère. Des projets de VAE sont également en cours de montage avec Acticall et Domeo.

***Des actions de formations*** en électromécanique sont actées pour la société EIFFAGE (chantier ferroviaire Lyon Turin).

***Linky***: opérationnel avec 3 formateurs qui tournent sur la Région Rhône-Alpes.

***La DR a réuni les DSCR*** de la région "AURA" pour lecture des mesures unilatérales de la GPECC.

***Recrutements:*** 1 MF à Pont de Claix et 2 MSMG (Saint Priest et Vénissieux), ainsi qu'un directeur du développement des services publics (13 candidatures reçues) qui sera finalement Jean-Michel Creisson.

***Lancement du 2ème Appel à Compétences*** pour "AURA", clos le jour du CRE. La direction donnera une réponse rapidement.

***Le DR assure le remplacement*** du directeur du développement commercial actuellement en arrêt maladie.

### Approbation du PV 289

Ce PV fait l'objet d'un litige avec la direction. Celle-ci veut en effet y faire ajouter en force une phrase qui n'a pas été dite lors du CRE de mai 2015 (après vérification sur les enregistrements).

**FO rejette donc logiquement l'approbation du PV...** Le PV n'est donc pas adopté, avec 3 votes contres et 3 abstentions.

### Bilan Plan de Formation 2014

Information/Consultation de la direction aux élus du CRE. Le président lit en séance le compte rendu de la commission Formation Professionnelle. Le Centre de Service Partagé travaille principalement avec GERESO et ORSYS.

3 CIF ont été accordés... Mais non mis en œuvre.

Le DFA (ex FPI) a changé depuis 2013: il se réalise en 3 temps (en présentiel, 3 fois 1 semaine) alors qu'avant il était d'environ 12 semaines. Le parcours peut-être réduit pour les détenteurs du diplôme FPA. Le 1er module est obligatoire pour les collègues en **CDD de plus de 6 mois.**

***Formations réglementaires:*** il y a trop d'abandons d'après la direction! Peut-être...? Mais pourquoi? Pour FO, la direction doit revoir sa façon de communiquer, informer et d'anticiper afin d'améliorer ce point. En effet, pour rebondir sur l'exemple donné par la direction en séance, lors d'une formation CACES en Drôme Ardèche, **le MSMG a oublié de demander les disponibilités de chacun** et les a inscrit quand même! Résultat? Cent pour cent d'annulation! Forcement... Pour d'autres cas, les formateurs ne sont même pas remplacés!

Avis des élus sur le bilan Plan de Formation 2014: **avis défavorable à l'unanimité.**

## Avis sur la Grande Région Rhône-Alpes-Auvergne - «AURA»

La direction confirme que les organigrammes nominatifs (et les ETP associés) ne sont pas gravés dans le marbre et que les départs (retraites et autres) ne seront **pas forcément remplacés**... Ce qui, pour le moins, générera des **surcroits de travail** pour les autres agents... Dans tous les cas, les CHSCT concernés devront être consultés.

**FO** et CFDT: **Avis négatif**, CFE-CGC: Avis favorable, la CGT ne donne pas d'avis.

Pour ce qui concerne FO, nous avons indiqué lors du dernier CRE et lors du CRE extraordinaire que nous ne pouvions pas apprécier les **impacts réels** de l'unification des régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Pour ce faire, il nous aurait fallu disposer des organigrammes et effectifs **avant** l'unification pour Rhône-Alpes et Auvergne à comparer avec les organigrammes projetés...

Hors, nous sont remis des informations décrivant la situation début 2015 en mode dit «projet». Ces organisations anticipaient, avant que la consultation ne soit faite, la future organisation Rhône-Alpes... Par cet artifice, nous n'avons accès qu'à la **comparaison de deux projets quasiment identiques.**

Il est clair que, dans cette mesure, on ne peut pas apprécier l'impact réel du changement...

Sans parler bien entendu de tous les personnels qui figurent dans les organigrammes et dont on sait qu'ils **partiront à la retraite sous peu**...

## GPECC

La GPECC est une mesure unilatérale que FO n'a pas votée... Cependant elle s'applique de droit.

À noter que les «calculettes» (fiche de calcul détaillées des mesures financières appliquées) GPECC sont remontées par la RRH puis validées par le national... Quid de la latitude de décision du Responsable Régional RH?...

Le tableau fourni en séance est difficilement exploitable...

FO demande pourquoi des agents n'avaient-ils pas leur lettre de mission et calculette avant le mois d'octobre 2015? *En réponse, la RRH se dit joignable à tout moment sur son téléphone portable (voir l'annuaire AGORA donc...); que le point GPECC donne lieu à un grand débat entre les élus et la direction; que les calculettes sont vérifiées puis validées par le national puis envoyées en même temps que le bulletin de salaire; que les mesures GPECC s'appliquent pour ne pas recourir à des ressources externes; qu'un formateur avec 2 stagiaires n'est pas à considérer sans activité ni en sous-activité car c'est bien une décision et de la responsabilité de la direction de maintenir ou non une formation avec peu de stagiaires...*

Pour compléter, l'analyse de FO sur le point 5 des mesures unilatérales de la GPECC (concernant les conditions d'accès) est la suivante: bien qu'il n'y ait pas trop de problème sur la définition du "sans activité", ce n'est pas le cas pour la "**sous-activité**"... La direction tente aujourd'hui de conclure des "accords" régionaux ou locaux avec les élus afin de donner une norme quantitative à partir de laquelle un agent serait considéré en "sous-activité"... **FO rappelle qu'en cas de doute, celui-ci profite au salarié!** Le texte n'etant pas clair (à qui la faute?), pourquoi un salarié volontaire ayant une disponibilité pendant plus de 5 jours et remplissant les autres conditions de la GPECC, ne pourrait-il pas prétendre à l'application de ces conditions?

Attention également aux interprétations sur le point particulier des **centres multi-sites**... Comme l'indique pourtant clairement le texte, il est question ici d'un centre type Drôme-Ardèche, composé de plusieurs sites (Valence, Romans, Le Teil), pour lequel l'activité doit être considérée sur tous les sites... Concrétement, cela pourrait s'illustrer ainsi: une formation n'est pas reconduite sur Romans, mais transférée sur Le Teil, bien que se situant à plus de 50km, l'agent désirant se déplacer ne pourrait prétendre à l'application des droits prévus par la GPECC... Pour autant, FO rappelle également que **le contrat de travail est essentiel dans la définition des droits des salariés sur la question de leurs frais de déplacement.**

Toujours dans la série des cas particuliers, FO a demandé à la direction d'etre attentif à **ne pas confondre** les déplacements entre centres vus du contrat de travail et vus des modalités

.../...

pédagogiques... Par exemple, pour une formation "routiers", ne pas partir du principe que, les formateurs se déplaçant pendant la formation, ils n'auraient pas à béneficier de la GPECC après transfert de la commande de leur centre vers un autre, même à seulement 50km... Enfin, sur la **formation Linky**, Force Ouvrière trouve anormal qu'un même formateur, en "sous-activité", volontaire sur cette action, ait une difference de traitement selon s'il est remplacé ou non dans son centre sur sa section... Force Ouvrière demande à ce qu'une indemnité differentielle, identique à la GPECC soit prévue dans ce cas.

**Nous vous conseillons de contacter vos élus Force Ouvrière si vous avez des questions sur les mesures GPECC.**

## Point Économique

Le CPF ne démarre pas... Pour FO ce n'est pas une surprise et dans la ligné du "succès" rencontré par le DIF... L'AFPA est prête à répondre à l'appel d'offres «Socle de Compétences».

En tant que président de la commission économique, je ne reprendrai que très partiellement les travaux de la commission qui rejoigne très largement l'exposé fait en tant que représentant du personnel lors du dernier CRE *[voir le Journal FO de septembre 2015]*... Donc, et pour résumer, la commission s'est attachée à mettre en perspective dans le temps (depuis 2010) une **situation très dégradée** depuis le passage dans une logique (?) d'appels d'offres... Nous sommes toujours dans cette logique et les résultats du premier semestre confirment et amplifient la dégradation.

Ces résultats laissent mal augurer des résultats de fin d'année et de l'atteinte d'objectifs déjà en retrait par rapport à 2014... Tous les indicateurs vont dans ce même sens: compte de résultats, flash production, SI reporting du moins dans sa partie à priori exploitable... Pour résumer et ce n'est pas un scoop: **ça va mal et ça dure**...

Pour finir, notons que le document SI Reporting n'est pas exploitable... Dans ce cas il ne s'agit pas d'erreurs mais de chiffres sans aucun sens...

## Formations «Compétences Premières»

Quatre lots non obtenus: en Isère, Drôme, Ain et Vénissieux. Les formateurs auront besoin d'un accompagnement pour la conduite des formations «Compétences Premières», le passé montre une lassitude de certains formateurs sur ces actions! les formations doivent être ouvertes au public féminin.

Mise en place des centres nationaux:

- 1 centre national Industrie à Rillieux, 1 centre Chimie pour Vénissieux et 1 centre Électronique à Grenoble.
- Lots 83 et 85: le conseil régional n'a pas pris de décision pour compenser la perte de ces 2 marchés dans la Loire.

## Suivi RH, Investissement et Accompagnement Formation

La Présidente remercie les services RS de RA pour les recrutements de ces derniers mois.

Il manquait 1 formateur Agent de Restauration pour Valence dont la formation débute en Novembre, qui a été recruté en CDD sur le fil du rasoir.

M. ROUET, en CDD, animera les formations ASSP (sécurité) de Valence et Bourg en Bresse.

Le formateur sellier (CDI) à Romans arrive fin novembre.

Il est très compliqué de recruter des formateurs sur TMI (maintenance) et ASSP. Par exemples, sur 40 candidats pour ASSP, seulement 2 CDD ont été retenus!

Rénov'bat (rénovation du bâtiment): des formateurs bâtiments ayant ces compétences devront assurer ces actions pour Rhône-Alpes... La RRH est confiante...

### Suivi de la mise en place des marchés régionaux (ressources humaines, investissements, accompagnement formation)

Le document relatif au point 10 ne fait mention que des investissements, celui-ci nous semble pour le moins très incomplet et pose question.

1er remarque: Les CHSCT locaux n'ont pas été informés, ni consultés, dans la plupart des cas, **pourquoi?** (Il s'agit bien pourtant de leurs prérogatives que ce soit pour une création, comme pour un aménagement).

.../...

2ème remarque: tous les nouveaux lots sont-ils répertoriés?
Quid de la formation Agent de Sécurité à Bourg. Quid de FMCCN toujours à Bourg?
3ème remarque: quand il n'y a pas d'investissement prévu dans le cadre du CPER, aucun financement n'est dédié, y compris pour la création de plateau technique, ceci concerne 15 lots.
Nous avons donc noté des **0 pointés** sur:

- Annecy (3): PFE 13 AGR service - PQCP 55 Ouvrier du Paysage - PQCP 267 ADVF
- Bourg (4): PQCP 67 AEB – ITS – Malu - PQCP 106 TMCCN
- Valence-Le teil (2): PQCP 71 AEB - PQCP 70 Maçon
- Grenoble (2): PQCP 249 ET 250
- Saint Priest (3): PQCP 88 Maçon bâti ancien - PQCP et PFE 11 AGR - PFE 04 Peintre Façadier
- Saint Etienne (1): PFE 03 Solier Moquettiste

Si cela nous alerte, c'est que nous avons un exemple précis à vous soumettre.
La formation TMCCN et FMCCN a démarré à Bourg en Bresse le 12 octobre 2015 en mode très dégradé.

- Pourquoi **aucun budget** n'a-t-il été alloué pour la transformation du plateau technique?
- Pourquoi des **commandes** ont-elles été **bloquées** à la Région plus d'un mois alors que le plan de mise en œuvre (organisé par la DR elle-même depuis fin mars) est sensé être prioritaire?
- Pourquoi **démarrer avant** que le plateau technique ne soit prêt?

Force Ouvrière rappellera au Président que l'un des 6 critères de qualité de la formation *[définit dans le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation de la Formation Professionnelle continue]* est **«L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation»**...

***Nota Bene***: Ce décret a pour objet de préciser les critères que doivent prendre en compte les OPCA, OPACIF, l'État, les régions et le Pôle emploi lorsqu'ils financent une action de formation professionnelle continue, afin de s'assurer de la qualité de cette action.

À cela s'ajoute, «La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires» qui constitue le 6ème critère de qualité.
Quand on sait aujourd'hui que les principaux griefs des stagiaires sont le **turn-over des formateurs** et le **manque de moyens** matériels, il est impératif de compléter ce suivi par l'étude des ressources humaines et l'accompagnement formation.
Face à n'importe quel audit et/ou visite de nos commanditaires, **il faudra justifier de ce que l'on fait**.
Et à force de ne pas faire ce que l'on dit, la **sanction risque d'être sévère et catastrophique**: «Le défaut de justification constitue, après que l'employeur ou l'organisme de formation a été appelé à s'expliquer, un motif de refus de prise en charge ou de non-paiement des frais de formation».
Un exemple, parmi tant d'autres, sur afpa.fr «être stagiaire à l'AFPA»:
Je suis un stagiaire lambda qui va «à la pèche» aux renseignements avant d'entrer à l'AFPA...
On y parle d'un accompagnement personnalisé, (première nouvelle!!!), **par qui?**
La mise à disposition de services: hébergement, restauration, mais surtout **ERE et accompagnement socio-éducatif**, cela pose encore la question **par qui?**
Pour se faire, cerise sur le gâteau, la mise à disposition d'un **espace documentation multimédia** et d'un **Espace Ressource Emploi**.
Alors, si vous n'arrivez pas à justifier tous ces affichages et nous (élus du CRE) convaincre, **comment allez-vous faire face à nos commanditaires?**

Suite à cette prise de parole, la présidente précise que la démarche d'**Appel à Compétences** ne crée pas de poste, mais de la mobilité et d'éventuelles évolutions...

Les agents auront une **lettre de mission**, donc pas d'avenant au contrat de travail et **ne bénéficieront pas des mesures GPECC**...
La présidente tente d'expliquer cela par le fait que ce sont des missions et non des postes...

### Suivi de l'Emploi en Rhône-Alpes au 30 septembre 2015

Depuis le début d'année, les **CDI** ont subit une **baisse** proche de 4% (14 ETP) et les CDD de 12% (6 ETP).

Ces baisses sont récurrentes et témoignent de la **perte d'activité de l'AFPA**...

- ***Sortie***: 23 CDI
- ***Entrée***: 13 CDI
- 900 demandes de recours au ***travail temporaire*** (CDD-intérim-mobilité)

Du 1er juillet au 30 septembre, nous avons recruté 57 CDD dont 11 pour des missions de renfort et 16 ETP intérim dont 4,5 en renfort.

## Force Ouvrière se bat pour l'AFPA

Jean-Claude MAILLY, secrétaire général de la confédération Force Ouvrière, est très attentif à la situation actuelle de l'AFPA et intervient régulièrement auprès des plus hautes instances.

***[...]Je ne peux pas parler emploi sans évoquer la situation de l'AFPA sur laquelle je reviens à chaque fois car la situation, si je puis dire, n'est toujours pas réglée, alors que FO considère que sauver l'AFPA est un devoir de l'Etat. Au-delà du slogan, il est primordial d'éviter une disparition pure et simple et l'éclatement en entités régionales. L'AFPA a toujours fait la preuve de son efficacité sur les publics demandeurs d'emploi et en matière de reconversion, et a surtout un rôle à jouer sur les publics les plus éloignés.***

***Courant septembre, après un contact avec la confédération, les camarades de l'AFPA ont publié un communiqué alertant sur la situation et interpellant la direction sur le contexte. C'est aussi une question de service public, mes camarades. L'AFPA est le dernier pan du service public de la formation professionnelle. J'ai encore alerté le gouvernement il y a quelques jours.[...]***

### Rendez-vous Force Ouvrière/Cabinet du Premier Ministre du 5 octobre 2015

Avant de vous diriger vers le compte rendu de ce rendez-vous, rappelons que l'AFPA est dans une situation **extrèmement préoccupante**... Car même si la trésorerie va rester (nous dit-on...), et pour quelques mois encore, au-dessus du minimum imposé par le protocole de conciliation (soit 25 millions d'euros pour rappel, alors qu'il est prévu un solde de tout compte de 40 millions d'euros...), cela n'est dû qu'au dernier versement, tout récent, des 200 millions d'euros dits "Ayrault"... Somme initialement prévue à des fins d'investissement et **non pour boucher les trous!**

Ainsi, après la «situation est grave mais pas désespérée» selon les propres mots du Directeur Général, aux dernières nouvelles le suspens est monté d'un cran: «si rien ne se passe avant les élections, c'est plié»!

Et cela rejoint totalement notre analyse, puisque du point de vue de Force Ouvrière, nous avons un «créneau» ouvert qui, si nous ne l'exploitons pas maintenant, se refermera, après les élections régionales, sur la poursuite inexorable du déclin de l'AFPA et sa mort à très brève échéance.

Ce rendez-vous en bilatérale Force Ouvrière/Cabinet du Premier Ministre tombait donc «pile poil», en date du lundi 5 octobre 2015 à 12h00, dont ***vous trouverez notre compte rendu joint à ce journal ainsi que sur le site http://fo-afpa.fr/***

Nous constatons tout d'abord que **l'État ne mettra aucun moyen**... Ensuite, cela confirme notre analyse que la création de l'EPIC ne sert qu'à la dévolution du patrimoine et non à un surplus d'activité future au sein du Service Public de l'Emploi.

Se pose également la question de comment répondre aux appels d'Offres dans un marché concurrentiel avec un statut de Service Public? Car c'est complètement antinomique, et à n'en pas douter, la répartition sera bien dans le sens que nous avons annoncé, c'est à dire 20% EPIC (Patrimoine+Ingénierie) / 80% SCIC (Formation).

Constatons également que les négociations et/ou

.../...

discussions avec le Ministre de l'économie (Bercy) ont été "interrompues"... Ce qui veut donc dire qu'elles doivent reprendre! Que peut bien penser M.Macron "le banquier" de tout cela à votre avis?

Aussi, notons la reconnaissance implicite des dysfonctionnements sur l'emploi de la dévolution budgétaire État/Régions! L'État n'a pas contrôlé le fléchage des finances en matière de formation **et ce malgré les alertes répétées de la baisse d'activité de l'AFPA** (-200 millions d'euros en 4 ans). L'État n'a pu empêcher les Conseil Régionaux (pourtant de la même couleur politique...) d'utiliser les fonds destinés initialement à l'AFPA à d'autres fins, ce qui explique que l'AFPA ne forme plus que 12% des demandeurs d'emploi aujourd'hui contre 22% en 2009. Et il y a de forte chance que l'État se voit opposer une fin de non recevoir en cas de changement de majorité quant à «la surveillance des dépenses effectuées par les Conseils Régionaux».

Le «Nous ne sortirons pas de la régionalisation» est un avis et une décision purement politique, les solutions choisies par **d'autres États comme l'Italie ou la Norvège en sont les preuves flagrantes** et sans aucun différent pourtant avec les instances de la communauté européenne...

De plus, et cela a été évoqué lors de l'échange, **des solutions existent** via le paquet Almunia-Barnier qui permet de déterminer certains secteurs qui ne relèvent pas du champ de la concurrence. L'État Français a donc fait **le choix** que la formation professionnelle est un service comme les autres **soumis à la concurrence**.

Ceci étant, ce n'est pas la revendication de Force Ouvrière, **nous maintenons la revendication d'un retour à des financements fléchés** pour ses activités en direction des demandeurs d'emploi, au sein d'un véritable Service Public National de la Formation Professionnelle, sous financement direct de l'État!

***Les commandes de l'État, ça marche!***

***Exemple***: le plan 100 000 qui est devenu 30 000 (dommage), principalement relayé par l'AFPA: 57% de placement dans l'emploi... **Ça fait 17 000 chômeurs de moins!**

***Les commandes des Conseils Régionaux, ça craint!***

***Exemple***: en Rhône-Alpes, avec les lots bâtiments dans la Loire. AFIMAB conteste, en référé, l'attribution de deux lots en remettant en cause les critères d'attribution, notamment le facteur prix. Le Tribunal Administratif se prononce en faveur de l'AFIMAB... Recours du Conseil Régional auprès du Conseil d'État qui confirme la décision du tribunal administratif... Les lots sont donc suspendus en attendant le jugement.

Sur tout le territoire, n'importe quel organisme pourra ainsi ester devant un Tribunal Administratif et, à n'importe quel moment, pourra contester une attribution de lots! **Le virus est inoculé et en gestation, il risque d'être dévastateur si le jugement est confirmé...**

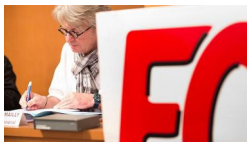

## Éditoriaux de Jean-Claude Mailly

### «Le progrès ce n'est pas de réduire les droits des salariés et des retraités»

Après la signature de l'accord signé par la CFDT, CFTC et CFE/CGC sur le recul de l'âge pour bénéficier de la pension complémentaire à taux plein, FO explique pourquoi il ne fallait pas le signer...

***FO a donné un avis négatif sur l'accord qui a été trouvé vendredi entre patronat et syndicats sur l'Agirc/Arrco. Pourquoi?***

Depuis le début nous avons affirmé que nous voulions un compromis, que nous étions attachés à ces régimes, que nous étions prêts à faire des efforts, mais nous avons aussi dit que ce ne serait pas à n'importe quel prix. La logique d'un abattement était une ligne rouge. Le Medef y tenait absolument. Dans les faits, l'introduction de ce système d'abattement revient à repousser l'âge du départ à la retraite.

.../...

***Il fallait bien sauver financièrement ces régimes et regagner des marges budgétaires, non?***

Un ouvrier qui perçoit 1 300 euros de pension et qui part à 62 ans aura 50 euros de moins par mois. Pour les salariés c'est la double peine, entre critères de cotisation et critères d'âge que l'on durcit. Cela pénalise les femmes, ceux qui pouvaient partir en bénéficiant du dispositif des carrières longues... **Et l'effort n'est pas équitable**, il est porté à 90% par les salariés et les retraités. Les entreprises s'en sortent bien, cela sera compensé par une baisse des cotisations de la branche accidents du travail. Manuel Valls a déjà dit que l'État accompagnerait l'accord. Il leur avait déjà fait le cadeau du pacte de responsabilité.

***Ne craignez-vous pas d'apparaître comme un syndicat passéiste?***

Le progrès ce n'est pas de réduire les droits des salariés et des retraités. Au contraire, c'est un signe de modernité de refuser. *(À suivre sur http://www.force-ouvriere.fr)*

## Défendre les droits des salariés actifs, chômeurs et retraités

La petite conférence sociale s'est déroulée le 19 octobre. La présence de Force Ouvrière a été plus qu'utile. Nous avons été la seule voix critique dans un monde de bien-pensants. Nous avons ainsi, face au président de la République et au gouvernement, rappelé nos analyses, positions et revendications.

L'intervention préalable de Force Ouvrière figure sur notre site Internet.

Ce fut l'occasion, devant le gouvernement, les trois organisations patronales et les trois autres syndicats présents, de **fustiger le projet d'accord sur les retraites complémentaires**.

Ce projet est inacceptable à plusieurs titres :

- ***Tous les salariés et retraités vont sérieusement morfler !***

En effet, tous les salariés ayant atteint l'âge légal (62 ans) et le nombre de trimestres (41,5) *(À suivre sur http://www.force-ouvriere.fr)*

## J'adhère! Pourquoi FO?

**FORCE OUVRIÈRE**, libre de toute emprise politique, se consacre exclusivement à la défense des travailleurs, sans composer avec les intérêts du moment ou d'un parti quelconque.

**FORCE OUVRIÈRE** juge l'action syndicale comme une chose sérieuse qui exige rigueur et constance.

À **FORCE OUVRIÈRE**, la base est considérée comme majeure: chaque section syndicale prend ses décisions seule, sans pression «hiérarchique».

À **FORCE OUVRIÈRE**, chacun peut s'exprimer librement.

À **FORCE OUVRIÈRE**, chacun respecte les opinions et avis des autres même s'il ne les partage pas...

**ET AUSSI PARCE QUE FORCE OUVRIÈRE** met toute son énergie à défendre la liberté de négocier à tous les niveaux: contrats, conventions ou accords permettant de garantir et de faire progresser les intérêts des travailleurs.

***Contactez vos représentants FO FPA pour demander votre adhésion!***

## Vos représentants FOFPA au CRE

Philippe Jacquemier - philippe.jacquemier@afpa.fr - tel: 06 04 17 12 24
Gilles Grand-Clément - gilles.grand-clement@afpa.fr - tel: 0616834799
Thomas Adalvimart - thomas.adalvimart@afpa.fr - tel: 06 86 33 53 41
Jérémie Lorente - fo.jeremielorente@gmail.com - tel: 06 44 68 39 69